

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accuse de réception en préfecture
001-210101531-20250401-019-2025-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 11

Procurations : 3

Objet : Attribution de marchés de travaux pour la rénovation de la salle de la Chenaille

L'an deux mille vingt cinq

Le 1^{er} avril

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 26 mars 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Amélie VAN ETTINGER, M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,
Une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux cités en objet.

La consultation est divisée en 14 lots :

- Lot 1 : DESAMIANPAGE
- Lot 2 : CURAGE - MACONNERIE - VRD
- Lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE
- Lot 4 : FACADES ITE
- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS
- Lot 6 : SERRURERIE - METALLERIE
- Lot 7 : PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS
- Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 9 : CARRELAGES - FAIENCES
- Lot 10 : SOLS SOUPLES
- Lot 11 : ELEVATEUR PMR
- Lot 12 : PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION
- Lot 13 : ELECTRICITE - CFO - CFA
- Lot 14 : EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAIQUE

Un avis de marché a été envoyé le 21/01/2025 pour parution dans le journal papier le **PROGRES** du 24/01/2025. La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://webmarche.adullact.org/entreprise> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 février 2025 à 12h00.

Les lots 12,13 et 14 sont dépourvus d'offres lors de la consultation initiale. Comme le prévoit la réglementation en vigueur une consultation sans publicité ni mise en concurrence a été lancée auprès de prestataires. Ils seront attribués ultérieurement.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

<p>Prix : 40 % : Note de Y = 40 x (offre la plus basse / offre du candidat Y)</p>	<p>40/100</p>
<p>Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Le critère « valeur technique de la prestation » sera jugé à partir du mémoire technique. Une note de 0 à 60 sera attribuée en fonction de la qualité et de la pertinence de son contenu. La « note finale » du critère « valeur technique » est obtenue en appliquant la formule mentionnée ci-dessous à la « note intermédiaire » résultant du cumul des notes des sous-critères : Note finale du candidat A = 60 x (note intermédiaire du candidat A / note intermédiaire maximum) Pour ce critère, l'offre se voit attribuer une note sur 2 sous-critères à renseigner par le candidat : Sous-critère 1 : Analyse du site et Organisation du chantier noté sur 30 Sous-critère 2 : Mode opératoire du chantier et gestion des déchets, noté sur 30 Le mémoire technique fourni par le candidat devra être suffisamment explicite et détaillé pour permettre de juger de la qualité de l'offre.</p>	<p>60/100</p>

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par Archibulle, mandataire du groupement de Maîtrise d'œuvre, et :

- Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande Publique,
- Vu le rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :

- ✓ LOT 1 DESAMIANTAGE à la société EDG RHONE ALPES pour un montant de 78 476,00 € HT
- ✓ LOT 2 CURAGE - MACONNERIE - VRD à la société GALLIA pour un montant de 156 539,02 HT
- ✓ LOT 3 CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE à la société GIROD MORETTI pour un montant de 140 000,00 € HT
- ✓ LOT 4 FACADES ITE à la société BONGLET pour un montant de 111 579,93 € HT
- ✓ LOT 5 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – OCCULTATIONS à la société CARRAZ pour un montant de 128 697,00 € HT
- ✓ LOT 6 SERRURERIE – METALLERIE à la société METAL-IX pour un montant de 20 868,50 € HT
- ✓ LOT 7 PLATRERIE - PEINTURE – PLAFONDS à la société BONGLET pour un montant de 193 530,15 € HT
- ✓ LOT 8 MENUISERIE INTERIEURE à la société MENUISERIES DE L'AIN pour un montant de 80 855,00 € HT
- ✓ LOT 9 CARRELAGES – FAIENCES à la société AIN CARRELAGES pour un montant de 17 662,00 € HT
- ✓ LOT 10 SOLS SOUPLES à la société MEURENAND pour un montant de 38 743,11 € HT
- ✓ LOT 11 ELEVATEUR PMR à la société ARATAL pour un montant de 23 509,00 € HT

AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal en dépenses d'investissement.

M. Pascal BRUN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex,

